

Montreuil, le 24 mai 2024

**Note
aux opérateurs**

Objet : ANTES – vecteur aérien : prolongation de la période de transition opérateurs jusqu’au 30 septembre 2024 inclus

Réf : Note aux opérateurs du 5 mars 2024 – ANTES – Mise en service de la version 1 pour le vecteur aérien

ANTES est le nouvel applicatif douanier français dédié aux formalités d’avant-dédouanement.

La première version d’ANTES a été mise en service le 6 mars 2024 pour les opérateurs du vecteur aérien (fret postal, fret express et fret général). La période de transition était initialement prévue jusqu’au 3 juin 2024. Les bureaux Comint1 et SI1 de la direction générale ont accompagné les opérateurs de ce vecteur, sur les plans réglementaire et informatique. ANTES étant uniquement disponible en mode EDI pour l’instant, un important dispositif d’accompagnement à la certification des prestataires EDI et des opérateurs développant leur propre solution a été déployé.

Toutefois, afin de sécuriser la bascule effective des opérateurs dans ANTES et de laisser à ces derniers un délai supplémentaire pour leurs tests finaux, il a été décidé de prolonger **la période de transition sur le vecteur aérien jusqu’au 30 septembre 2024 inclus**.

Les dispositions générales de la note reprise en référence et diffusée lors de la mise en service de l’applicatif le 6 mars dernier restent d’application.

Le bureau Comint1, et plus particulièrement la cellule avant-dédouanement, est à votre disposition pour toute difficulté liée à la mise en service d’ANTES.

Le chef de bureau,

Michel BARON

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau COMINT1 – Politique du dédouanement
11 rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule avant dédouanement
Tél. : 01 57 53 41 39
Courriels : dg-comint1-avd@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 24000097